



Paievements transfrontaliers

Sujets importants après la migration ISO

TARGET2 et SWIFT ont migré vers la norme ISO 20022, mais est-il temps de se reposer ? Pas du tout : les schémas et les normes introduits permettent désormais des procédures qui étaient difficilement réalisables jusqu'à présent. La réglementation change également. En raison des délais de mise en œuvre, les institutions financières devraient traiter dès maintenant les nouveaux processus potentiels. C'est le seul moyen pour garantir leur mise en œuvre sans heurts.

Les paiements internationaux deviennent instantanés

Après la stabilisation des nouveaux processus de SWIFT et TARGET2, il est également envisageable de proposer dans le futur des paiements transfrontaliers sous forme de paiements instantanés. Les idées, les concepts et même quelques prototypes existent déjà. L'initiative IXB d'EBA CLEARING, SWIFT et The Clearing House se distingue particulièrement à cet égard. gpi Instant et une solution de Nexus sont également en cours d'élaboration. L'absence de réglementations transfrontalières freine actuellement la mise en œuvre, mais deux scénarios sont toutefois envisageables :

- Une solution est proposée par différents acteurs sous l'impulsion du marché. Ces derniers se donnent eux-mêmes des règles, en respectant les lois nationales. Une sorte de « communauté instantanée » en serait un exemple.
- Le législateur définit une solution correspondante.

Les paiements One-Leg-out, en abrégé SEPA OLO, sont de plus en plus fréquemment évoqués. Dans ce cas, l'expéditeur ou le destinataire participe à l'Espace économique européen (EEE). La raison en est la volonté de relier les solutions de paiements instantanés internationales et nationales afin de garantir un traitement en temps réel. Cependant, les bases juridiques font encore défaut.

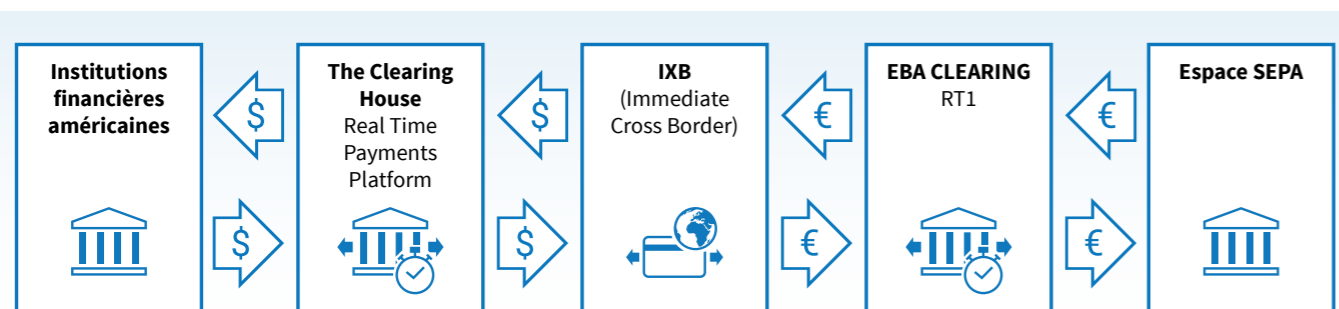
Cadre juridique

La régulation crée des bases communes pour l'innovation. Elle peut être à la fois son moteur et un garant de la sécurité et de la mise en œuvre sans heurts des nouveaux formats et processus. Dans le contexte des paiements transfrontaliers, elle offre une sécurité juridique. Lors du développement de nouveaux processus, il faut également reconsidérer les exigences en termes de régulation. Les institutions financières qui examinent très tôt les nouvelles idées sur le marché peuvent jouer un rôle actif à cet égard. Dans ce contexte, il convient de mentionner en particulier la DSP3.

Paielements transfrontaliers

Une bonne préparation facilite la gestion du changement

Paielements instantanés dans le contexte international



La source: PPI AG

Afin de rendre les paiements instantanés possibles entre les différents espaces de paiement, EBA CLEARING et The Clearing House ont créé la plateforme commune IXB, permettant de convertir les paiements de dollars en euros, de les transférer en compensation pour la zone euro et vice versa.

Comment préparer au mieux votre institution aux nouveaux défis ?

À la suite de la phase de stabilisation après la migration ISO, il est important de positionner et de prioriser les nouveaux thèmes potentiels au sein de l'institution financière. Il faut s'attendre à ce que des solutions plus flexibles et plus rapides soient de plus en plus demandées dans le domaine des transactions financières.

La mise en œuvre des formats ISO devrait d'abord être suivie d'un état des lieux comprenant non seulement les systèmes nécessaires aux adaptations ultérieures, mais aussi les collaborateurs et le savoir-faire interne pour la mise en œuvre. La migration vers la norme ISO 20022 a révélé des points forts et des axes d'amélioration. Le travail sur les nouveaux thèmes doit s'orienter sur les connaissances acquises au cours des deux dernières années. Qu'est-ce qui a bien fonctionné ? Où y a-t-il encore du potentiel d'amélioration ? Chaque institution devrait prendre le temps de répondre à ces questions avant d'aborder le sujet suivant.

Les défis consistent d'une part en une mise en œuvre précoce et d'autre part en l'élaboration de modèles commerciaux rentables. Quelle solution est susceptible de s'imposer sur le marché ? Quelles coopérations sont nécessaires ou utiles ? Quelle est la meilleure façon de proposer les nouvelles offres aux clients ? Quelles questions juridiques doivent être réglées pour une mise en œuvre réussie ? Ces questions montrent que les conditions-cadres ne sont pas encore définies et que de nombreux points sont encore en suspens. Mais cela laisse aussi la place à une conception active et à une participation aux solutions.

Comme pour la migration de TARGET2 et SWIFT, les formations et les ateliers sont particulièrement importants dans ce contexte. Les acteurs construisent ainsi une compréhension commune des processus et créent les bases d'une gestion du changement conçue de manière positive.

Les exigences restent complexes et répondre aux questions demande du temps. Nous nous réjouissons de poursuivre ce chemin conjointement avec vous et de construire l'avenir ensemble !

Nous vous soutenons dans la mise en œuvre de votre calendrier :

L'équipe de PPI vous aide à identifier les éventuels besoins d'adaptation de vos systèmes, formats et interfaces. Nous clarifions ensuite ensemble le calendrier de mise en œuvre des changements.

Nous vous accompagnons également à déterminer les efforts temporels et financiers. De même, nous pouvons vous aider dans la recherche de prestataires.

Conjointement, nous réalisons un planning sur mesure pour votre institution, afin d'assurer que le traitement des transactions financières continue sans difficulté.

Notre expérience

PPI dispose d'une équipe internationale de plus de 50 conseillers, ayant des expériences dans tous les domaines des paiements, par exemple :

- Paiement mobile et électronique
- Compensation et opérations interbancaires
- SWIFT et SWIFT gpi
- Mise en œuvre des exigences réglementaires
- Orientation stratégique dans les transactions financières et les cartes de paiement
- Blanchiment d'argent
- Gestion des risques
- Gestion d'innovation

Notre offre

Nous proposons les services suivants :

- Ateliers et formations
- Accompagnement, études préliminaires et comparaison des exigences de TARGET2 et de SWIFT (migration ISO)
- Étude préliminaires, étude de faisabilité Cross-Border/ISO-Instant
- Études de faisabilité
- Gestion de projets
- Gestion des exigences (systèmes/formats/interfaces/processus)
- Intégration de système
- Migration
- Gestion de tests
- Atelier d'innovation

Vos avantages

- Calendrier sur mesure pour votre entreprise afin de réaliser la norme ISO 20022 et une extension pour Cross-Border-Instant
- Informations sur les systèmes concernés et efforts attendus en travail et en temps
- Stabilité du système de liquidité assurée lors de la mise en œuvre
- Fonctionnement sans difficulté assuré dans les secteurs opérationnels
- Augmentation du taux STP, le cas échéant, par élimination des formats de texte libre
- Intégration dans les systèmes back-office améliorée et ainsi capacités d'adaptation aisées

Pour toute question veuillez contacter :



Michaël Bourdin
Directeur Conseil PPI France
T + 33 141 136 546
M +33 6 45791459
michael.bourdin@ppi-france.fr

PPI FRANCE
17 Route de la Reine
FR-92100 Boulogne-Billancourt